

OBJET **Bourses de voyages**
Attribution d'une aide individuelle aux jeunes dionysiens âgés de 6 à 30 ans pour la concrétisation de leur projet

La jeunesse constitue un axe majeur essentiel de la politique mise en place par l'équipe municipale dionysienne.

À l'image de l'Institut Municipal des Langues, du Projet Educatif Global, du Plan Anglais, à travers son action en faveur du développement culturel, de la promotion du sport ou de l'insertion des jeunes, la Ville de Saint-Denis s'est résolument engagée dans l'accompagnement des jeunes dionysiens dans leur parcours de citoyens modernes.

Au cœur de l'action municipale, le développement humain vise à la construction de chantiers innovants et solidaires accessible à tous.

Par Délibération n° 15/2-05 du 25 avril 2015, le Conseil Municipal a approuvé la mise en place d'un dispositif d'aide individuelle tendant à encourager des projets de voyages.

Ce dispositif solidaire prévoit l'attribution d'une aide financière individuelle et souhaite accompagner les jeunes sur la globalité des frais de voyage.

Ces bourses de voyages se tournent vers les jeunes qui en ont le plus besoin, afin de participer à la réussite de leurs projets culturels, sportifs, pédagogiques et économiques.

Il s'agit de permettre aux jeunes dionysiens de découvrir le monde, de rompre avec notre insularité, d'aller à la rencontre de nouvelles cultures et de porter un nouveau regard sur l'environnement mondial.

Les dossiers transmis à la Direction Jeunesse ont été soumis à l'avis du Comité consultatif d'attribution des bourses de voyages en date du 06 juin 2017.

Pour la période allant du mois de octobre au mois décembre 2017, sur les 77 dossiers examinés par le comité consultatif, 55 ont reçu un avis favorable pour la concrétisation des projets de voyages.

L'attribution de l'aide sera formalisée par la signature d'une convention entre la Ville de Saint-Denis et chaque jeune bénéficiaire.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget principal au chapitre 011.

Par conséquent, je vous demande :

- 1° d'autoriser l'attribution d'une aide individuelle aux jeunes dionysiens âgés entre 6 et 30 ans de la liste jointe en annexe, pour les projets de voyages qui auront lieu entre octobre et décembre 2017 ;
- 2° d'approuver les termes de la convention-cadre à conclure entre la Ville de Saint-Denis et le jeune attributaire de l'aide ;
- 3° d'autoriser les inscriptions budgétaires selon les imputations correspondantes.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20170624-173003-DE
Date de télétransmission : 30/06/2017
Date de réception préfecture : 30/06/2017

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 24 juin 2017
Délibération n° 17/3-003

OBJET **Bourses de voyages**
Attribution d'une aide individuelle aux jeunes dionysiens âgés de 6 à 30 ans pour la concrétisation de leur projet

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°17/3-003 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Madame VOLIA-GARNIER Laetitia - 2ème adjointe de quartier au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Culture / Jeunesse / Sport » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Autorise l'attribution d'une aide individuelle aux jeunes dionysiens âgés entre 6 et 30 ans de la liste jointe en annexe, pour les projets de voyages de la période de janvier à décembre 2017.

ARTICLE 2

Approuve les termes de la convention-cadre à conclure entre la Ville de Saint-Denis et le jeune attributaire de l'aide.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20170624-173003-DE
Date de télétransmission : 30/06/2017
Date de réception préfecture : 30/06/2017

Signé électroniquement par :
Le Maire
29/06/2017



Gilbert ANNETTE

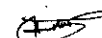
DJ	Nom	Prénom(s)	Observations	Montant
17-472	GUIGNOLET	Kendra	Voyage culturel à Madagascar	200,00 €
17-473	GUIGNOLET	Doanny		200,00 €
17-474	GUIGNOLET	Elodie		200,00 €
17-475	MAHAMED ADAM	Lauryne		200,00 €
17-476	NERINA	Samuel		200,00 €
17-477	AQUIRA	Audrey		200,00 €
17-478	KRANS	Loïc Jean-Bernard		200,00 €
17-479	REFOJA	Jérémy		200,00 €
17-480	ARACKSING	Astrid		200,00 €
17-481	KRANS	Laurent		200,00 €
17-482	DALIA	Djaméson		200,00 €
17-471	JESSU	Ludivine		175,00 €
17-488	GASTRIN	Nicolas		Voyage culturel en Inde
17-381	DUBARD	Loïc	Formation professionnelle en France	175,00 €
17-490	OPTAT	Lucas	Découverte des valeurs de la République	200,00 €
17-492	LEVITA	Romain Raphaël		200,00 €
17-493	SERAPHINE	Mathieu		200,00 €
17-494	ISANA	Théo		200,00 €
17-496	MEWA	Alex		200,00 €
17-495	SERVEAUX	Kylian		200,00 €
17-497	DE FONDAUMIERE	Emmeran		200,00 €
17-498	BARDIERE	Romain Laurent		200,00 €
17-500	BENOIT	Thomas Florian		200,00 €
17-502	ZANDRY	Kamel Augustin		200,00 €
17-503	MENA	Jean Marc		200,00 €
17-504	DUCAP	Théo Christian		200,00 €
17-491	CARRON	Mathis		175,00 €
17-499	AZZOCINE	Samuel	175,00 €	
17-501	BILON	Idrissa	175,00 €	
17-508	LEBINAY	Aimyra	Découverte culturel de la Thaïlande	500,00 €
17-506	MULOT	Marion	400,00 €	

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20170624-173003-DE
Date de télétransmission : 30/06/2017
Date de réception préfecture : 30/06/2017

17-505	CANTINA	Thomas		500,00 €
17-507	BOULEVARD	Nelsonn		500,00 €
17-485	RIVIERE	Margareth	Séjour linguistique en Australie	350,00 €
17-487	RAZAKAMANANA	Fitiantsoa Matthias	Stage en milieu professionnel	200,00 €
17-429	LIBEL	Angélique	Voyage culturel en Métropole	200,00 €
17-434	LEJOYEUX	Jeannick Karim		200,00 €
17-430	FARLAE SIMISSIEL	Loane		200,00 €
17-437	RAKATOHARIMONO	Myrellah		200,00 €
17-431	FARLAE SIMISSIEL	Morane		200,00 €
17-432	FARLAE SIMISSIEL	Loriane		200,00 €
17-433	FARLAE SIMISSIEL	Morgane		200,00 €
17-435	LEJOYEUX	Anaïs		200,00 €
17-439	BOURHIS	Ridley		200,00 €
17-438	GUICHARD	Nelly		200,00 €
17-447	ZOPIRE	Ethan		200,00 €
17-440	BOURHIS	Emmanuel		200,00 €
17-448	JEAN FRANCOIS	Kessy		200,00 €
17-444	HOARAU	Siarra		200,00 €
17-445	FRANCINE	Lisa		200,00 €
17-446	FRANCOIS	Eloane		200,00 €
17-428	POLLUX	Jason	Voyage linguistique en Chine	500,00 €
17-483	EDNG KIWOK	Mathis		300,00 €
17-382	SUMATRA	Enzo	Voyage sportif et culturel en Espagne	500,00 €
17-383	SUMATRA	Kymanie		500,00 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20170624-173003-DE
Date de télétransmission : 30/06/2017
Date de réception préfecture : 30/06/2017

Signé électroniquement par :
Le Maire
29/06/2017



Gilbert ANNETTE